PRESSE Communiqué de presse

METROPOLE Rennes vivre en intelligence

Service de Presse
Rennes, Ville et Métropole
Tél. 02 23 62 22 34
@Rennes_presse

Vendredi 29 janvier 2021

Unité de valorisation énergétique

Le Conseil métropolitain approuve la concession de service public

Construite entre 1966 et 1968, l'Unité de valorisation énergétique (UVE) sera réhabilitée de façon approfondie, à compter d'avril 2022. Les travaux vont nécessiter son arrêt total pour une période de 13 mois, suivi d'une période d'essais (environ 6 mois) et de mise en service progressive sur chacune des deux futures lignes de valorisation. Afin d'assurer la continuité du service public, le Conseil Métropolitain du jeudi 28 janvier a approuvé l'organisation de cette période spécifique d'arrêt et de remise en service de l'UVE en perturbant le moins possible les opérations de collecte et approuvé la convention de concession à la société GEVAL.

Une attention particulière a également été apportée à l'usage définitif du centre de transfert public et à l'efficacité énergétique de l'usine, en lien avec le réseau de chauffage urbain.

La société Geval choisie pour assurer la continuité du service public et l'exploitation future de l'usine et du centre de transfert public

Après une procédure de mise en concurrence, lors du Conseil Métropolitain du jeudi 28 janvier, les élus de Rennes Métropole ont accordé la concession à la société Geval. Dans le cadre de cette concession et pendant la durée de l'arrêt de l'UVE, un centre de transfert public d'une capacité de 50 000 tonnes/an sera construit sur un terrain de la commune de Bourgbarré (Zac Nord) mis à disposition par la collectivité. Cette installation permet d'améliorer la chaine logistique entre le territoire métropolitain, où la collecte est assurée par les bennes à ordures ménagères, et l'envoi des déchets dans des unités de traitement éloignées. Les centres de traitement mobilisés par le concessionnaire sont majoritairement situés en Bretagne et Pays de la Loire.

Geval assurera le suivi des travaux de modernisation de l'UVE.

À l'issue des travaux, le site de Bourgbarré continuera d'être exploité par le concessionnaire. Il sera reconverti dans le traitement du plâtre avec à la clé la création de plusieurs emplois en insertion. La destination future du site entre en cohérence avec la volonté de Rennes Métropole de développer le réemploi et l'économie circulaire, notamment pour le secteur du BTP.

La société Geval exploitera l'UVE pour une durée de 7 ans.

À quoi sert l'UVE de Villejean ?

Créée pour traiter les déchets du territoire et chauffer le quartier de Villejean, l'unité de valorisation énergétique de Rennes permet aujourd'hui de traiter 18 tonnes/heure de déchets soit environ 144 000 tonnes/an, sur trois lignes distinctes. La vapeur produite par l'usine fait tourner un turboalternateur qui fournit l'électricité nécessaire à l'usine et permet également de chauffer actuellement 20 000 équivalents logements, dont le Centre Hospitalier Universitaire Pontchaillou et l'Université Rennes 2.

L'utilisation de la chaleur issue de la combustion des déchets en lieu et place du gaz permet d'éviter la production de 25 300 tonnes de CO_2 par an.

Depuis sa création, cette installation a connu plusieurs phases de travaux importants, dont les derniers datent de 2005 avec le renforcement des exigences réglementaires sur les rejets atmosphériques. Le programme d'entretien important et régulier a permis à l'UVE de présenter de bonnes performances environnementales. Néanmoins, les fours-chaudières des lignes 1 et 2 ainsi que les équipements les plus anciens du traitement de fumées des trois lignes arrivent en fin de vie et devront être changés.

Nature et enjeux de la restructuration

Les travaux à venir visent à remplacer les fours, chaudières et dispositifs de traitement des fumées associés les plus anciens par un nouvel équipement de capacité équivalente. À terme, l'usine disposera ainsi de deux lignes de capacité totale équivalent à l'actuelle à savoir 18 tonnes/heure.

Cette restructuration permettra également de répondre à quatre grands objectifs :

- Améliorer les performances environnementales

Le recours à des technologies récentes permettra d'anticiper la future réglementation européenne en matière de rejets liés à l'incinération.

- Améliorer la valorisation énergétique

La valorisation énergétique sera améliorée et la chaleur produite mieux utilisée afin de fournir de l'énergie verte de récupération à davantage d'habitants et maitriser à long terme les coûts de l'énergie.

- Mieux intégrer l'UVE dans son quartier

Les orientations d'urbanisme (Plan local d'urbanisme, Plan local d'urbanisme intercommunal) seront intégrées au projet, qui prendra également en compte les enjeux de mobilité urbaine, de sécurisation des accès, de gestion des espaces verts... Un circuit pédagogique sera également créé.

- Sécuriser les conditions de travail

Les circulations entre véhicules lourds, légers, engins d'exploitation et piétons seront

davantage séparés grâce à l'extension du site, pour plus de sécurité. 30 équivalents temps plein sont prévus dans l'usine réhabilitée.

Chiffres clés

- 144 000 tonnes de déchets sont brûlés annuellement à l'usine d'incinération.
- 35 000 équivalents logements seront chauffés grâce à l'énergie produite par l'usine d'incinération modernisée (180 000 mégawatt-heure)
- 55 000 mégawatt-heure fournis annuellement par l'UVE modernisée au réseau, soit la consommation de 13 000 foyers.
- Le coût global de l'opération est estimé à 115 millions d'euros hors taxe.

Calendrier de l'opération

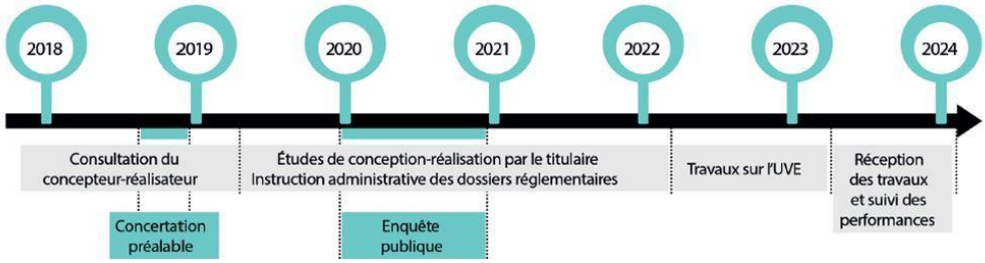

À noter, l'enquête publique a été décalée et devrait se tenir en février et mars 2021.

Pratique

→ Lien vers le site dédié à l'Unité de valorisation énergétique de Villejean.

→ Communiqué de presse du 25 janvier 2019 relatif à la phase de concertation.